



Fondation
Bettencourt
Schueller
Reconnue d'utilité publique depuis 1987

Concours Médecine-Humanités de l'École normale supérieure Session 2023 Rapport du jury

Présidence du jury :

Emmanuel Didier (ENS-PSL-CNRS), Directeur du programme Médecine-Humanités
Valérie Theis (ENS-PSL), Directrice adjointe de l'ENS-PSL pour les Lettres et les sciences humaines et sociales

Membres du jury :

David Schreiber (ENS-PSL), Directeur des études Lettres et Sciences humaines et sociales de l'ENS
Alexis Anne-Braun (ENS-PSL), Philosophie
Albert Faye (Univ. Paris Cité), Pédiatrie
Déborah Lévy-Bertherat (ENS-PSL), Littérature comparée
Dominique Stoppa-Lyonnet (Univ. Paris Cité), Génétique
Claire Zalc (CNRS, ENS-PSL), Histoire

Sur les 27 candidat-es de cette année, 11 ont été déclaré-es admissibles. Tous et toutes se sont présenté-es à l'épreuve écrite et orale. 5 ont été admis-es et 2 ont été placé-es sur liste complémentaire.

1) Examen des dossiers de candidature

La sélection des étudiant-es pour les épreuves d'admissibilité se fait sur dossier. Voici quelques données statistiques sur les candidats :

Pour le concours de cette année, moins de candidat-es se sont présenté-es : il y a eu 27 candidatures contre 41 l'année dernière, soit une baisse de 35%. Cette baisse peut sans doute s'expliquer par la disparition quasi complète des étudiants de Sorbonne Université dont le programme interne en humanités médicale semble avoir attiré les étudiants. La baisse du nombre de candidatures ne serait donc pas due à une baisse de l'attrait des humanités pour les médecins, mais plutôt au développement d'une offre de formation à l'imitation de celle proposée par l'ENS-PSL.

Pour ce qui est du genre, 11 hommes et 16 femmes ont candidaté-es, soit 40% d'hommes et 60 % de femmes. Ces chiffres n'évoluent pas par rapport à l'année dernière

Cinq dossiers indiquent le statut de boursier-e, soit 18% des inscrits. C'est un nombre en baisse : 27% des inscrit-es de l'an dernier étaient boursier-es, et 34% des inscrits du concours précédent (2022). Le jury a cependant prêté une grande attention, comme les années précédentes, aux dossiers des candidat-es boursiers, dont certain-es ont été admis-es.

Enfin, nous avons 8 candidat-es d'universités parisiennes et 19 d'universités non-parisiennes, soit 29% de parisien-nes et 71% de non-parisien-nes (écoles). C'est la poursuite d'un renversement qui s'opère depuis deux ans : l'an dernier il y avait 41% d'étudiant-es de facultés parisiennes au concours, tandis que l'année d'avant il y en avait 68%.

Voici les détails des répartitions des candidatures.

Universités	Effectifs	Pourcentages
Aix-Marseille Université	2	7,4%
Faculté de médecine de Nancy	1	3,7%
Faculté de Médecine et Pharmacie (Poitiers)	2	7,4%
Faculté des Sciences Médicales (Marseille)	1	3,7%
UFR Sciences de Santé (Dijon)	1	3,7%
Université Claude Bernard Lyon	2	7,4%
Université de Bordeaux	2	7,4%
Université de Caen Normandie	2	7,4%
Université de Lille - Faculté	1	3,7%
Université de Lorraine	1	3,7%
Université de Tours	1	3,7%
Université Grenoble Alpes	1	3,7%
Université Jean Monnet - Facul	1	3,7%
Université Paris Cité	8	29,6%
Université Sorbonne Paris Nord	1	3,7%
Total général	27	100,0%

Les critères de sélection aux épreuves d'admission étaient les mêmes que l'an dernier :

- Excellent niveau dans les matières « littéraires » au bac et, si les bulletins sont fournis (ce n'est pas obligatoire), au lycée.
- Excellent niveau en médecine.
- Motivation, non seulement exprimée par la lettre mais aussi par le CV (ex. associations caritatives, stages, volontariat). La lettre de motivation a été particulièrement examinée par le jury. Les candidat-es sont invité-es à y apporter un soin tout particulier, aussi bien pour le fond que pour la forme, à y développer leur projet de recherche et à présenter leurs domaines d'intérêt principaux au sein des humanités médicales.
- Les lettres de recommandation sont toujours examinées, mais elles gardent une place secondaire par rapport aux autres éléments du dossier.

À l'issue de l'examen des dossiers, onze candidat-es ont été déclaré-es admissibles.

2) Épreuve écrite d'étude de documents

Tous les candidat-es ont composé sur le sujet « Les ambivalences de la science ». Trois documents ont été proposés : un document issu d'un comité d'éthique, un extrait de roman, et une image. L'exercice consistait à démontrer que le/la candidat.e était capable d'analyser chaque document mais aussi de les mettre en relation les uns avec les autres et de construire une problématique à la fois originale et

solide. Une grande difficulté consistait à construire une problématique qui permettait d'étudier les documents en profondeur et, en même temps, d'en proposer une approche croisée.

Le document 1 est un extrait du roman *Frankenstein ou le Prométhée moderne* de Mary Shelley. L'extrait présente la naissance du fameux « monstre de Frankenstein », qui incarne les ambiguïtés de cette science. Cette ambiguïté est présente dans le texte, avec le balancement entre l'émerveillement face à la création et l'horreur face au visage de la créature. La figure du monstre est ici l'idée d'une création à la fois merveilleuse et dangereuse.

Le document 2 est un extrait d'un rapport du Comité Consultatif National d'Éthique autour de l'annonce de He Jiankui, biologiste chinois ayant génétiquement modifié deux bébés. Le document rappelle les cadres éthiques nécessaires à la recherche, et met en avant l'aspect collectif des décisions éthiques et des normes de la recherche. L'ambiguïté s'incarne ici dans le rapport à la technique utilisée, désignée à la fois comme une potentielle menace eugéniste et comme une source d'avancées thérapeutiques futures.

Le document 3 est une aquarelle réalisée par Cornelia Hesse-Honnegger, réalisée à partir d'un insecte recueilli aux abords de Tchernobyl. Cet insecte a son thorax déformé en raison d'une exposition forte aux radiations. Avec cette illustration, l'ambiguïté se place dans les effets sur le long terme d'une technologie (l'atome) qui a été porteuse à la fois d'avancées sociales et techniques (y compris dans le domaine médical), mais aussi d'un danger et de projets destructeurs, par exemple lors de la seconde guerre mondiale. C'est cette ambiguïté entre une technologie porteuse de progrès et ses externalités négatives que met en avant cette image, et qui est à mettre en lien avec la génomique comme une autre grande innovation porteuse de progrès et de menaces. Une autre ambiguïté remarquable provenait du fait que l'image de l'animal ayant muté était belle bien que l'animal soit difforme.

L'apport de connaissances extérieures a été valorisé dans la mesure où ces dernières servaient à enrichir l'analyse des documents proposés ou leur mise en relation. Il n'était pas utile de plaquer des citations ou des références si celles-ci ne permettaient ni l'un ni l'autre. En conclusion, les critères de jugement des copies qui ont été retenus étaient la correction du français et de l'orthographe ; la pertinence de l'analyse individuelle des documents ; la capacité à les mettre en relation les uns avec les autres ; l'originalité de la problématique et l'aptitude à organiser son raisonnement. Les copies ont en général déçu le jury qui a trouvé le propos souvent assez peu original, les arguments simples, les structures de l'argumentation assez fragiles.

Les 11 copies ont fait l'objet d'une double correction.

3) Épreuve orale d'entretien de motivation

L'épreuve orale s'est déroulée pendant deux demi-journées. Les candidat-es passaient devant un jury composé de quatre personnes, un médecin, deux spécialistes de sciences humaines et le directeur du programme. Le/La candidat.e présentait son parcours et son projet en dix minutes, à la suite de quoi le jury discutait avec le/la candidat.e pendant dix minutes. Les candidat-es ont presque tous très bien maîtrisé leur temps de parole, avec ou sans notes.

Il n'est pas utile de répéter à l'oral ce qui avait déjà été écrit dans la lettre de motivation ou dans les autres pièces du dossier. Il est préférable d'ajouter des éléments à ce qui a déjà été écrit.

La discussion avec le/la candidat.e n'est pas un examen visant à tester ses connaissances. Le fait d'être capable de prendre de la distance avec ses expériences passées, de montrer une profondeur dans la réflexion, de répondre avec agilité aux questions posées a été jugé positivement. Le jury cherche à

évaluer la cohérence du parcours et du projet. Les deux parties de l'oral ont un poids égal dans la décision finale du jury.

Désormais, le jury demande aux candidats quel département de l'École ils souhaiteraient intégrer s'ils sont admis ; il est important de donner une réponse claire à cette question.